

La Ligue des droits de l'Homme d'Arles

Vous invite à une conférence-débat

Avec Marion Ogier, avocate

LIBERTÉS ASSOCIATIVES, ACADÉMIQUES ET DE CRÉATION : ÉTAT DES LIEUX

Mercredi 1^{er} juillet 2026 à 18h30

Grand amphithéâtre de l'Espace Van Gogh



La France est marquée par une détérioration de l'espace démocratique et par un rétrécissement des conditions d'expression et d'action pour la société civile. Les contre-pouvoirs sont surveillés et entravés, qu'il s'agisse des associations, des militants, du monde universitaire ou des acteurs culturels.

Les libertés associatives et académiques sont régulièrement bafouées et l'exercice de la liberté de création, qui implique la liberté de créer, de programmer et de diffuser des œuvres artistiques, suscite parfois des représailles au niveau local comme national.

Cet «état des lieux» vise à rappeler que du respect de ces libertés dépend la force et la solidité de notre démocratie.

Marion OGIER, avocate en droit public, membre de la LDH et ancienne membre du Bureau de la LDH. Co-fondatrice du cabinet Andotte Avocats, spécialisé en droit des libertés fondamentales.



Entrée libre et gratuite dans la mesure des places disponibles

Renseignements au 06 13 24 27 74